



Ville de Bernay
Délibération : 31
Conseil du 06 décembre 2021

VILLE DE BERNAY

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 06 DECEMBRE 2021 -

Délibération n°132-2021

Rapporteur : Monsieur Mickael PEREIRA

L'an deux-mille-vingt-et-un, le six décembre, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Madame Marie-Lyne VAGNER, maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Gérard LEMERCIER, Sara FERAUD, Mickael PEREIRA, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Guillaume WIENER, Françoise TURMEL, Pascal SÉJOURNÉ, Frédérique PARIS, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Valérie DIOT, Thierry JOSSÉ, Laurence BEATRIX, Françoise ROUTIER, Chantal HERVIEU, Julien LEFEVRE, Ulrich SCHLUMBERGER, Pascal GRIHAULT, Sébastien LERAT, Sandrine BOZEC, François VANFLETEREN, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE.

Pouvoirs : Claudine HEUDE à Thierry JOSSE, Pierre BIBET à Marie-Lyne VAGNER, Jérôme VARANGLE à Mickael PEREIRA, Claire PITETTE à Ulrich SCHLUMBERGER, Antonin PLANCHETTE à Simon JARAIE.

Absents : Camille DAEL, Hugues CANTEL, Pierre JALET.

Date de la convocation : 30 novembre 2021.

Monsieur Mickael PEREIRA est nommé secrétaire de séance.

CESSION DE TERRAINS A VOCATION ECONOMIQUE A L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

EXPOSÉ DES MOTIFS :

Depuis 2017 et la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République dite loi « NOTRe », la compétence de développement économique décrite en ces termes : « *Actions de développement économique ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire* » est exercée par les communautés de communes. A ce titre, l'aménagement des zones d'activité économiques et la commercialisation des terrains dans ces secteurs relèvent de la compétence de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

Un projet de développement économique via l'implantation de plusieurs entreprises dans le secteur de l'aérodrome est en cours. La Ville est propriétaire de terrains cadastrés ZE 67, ZE 71,

ZE 79 et ZE 80 situés au lieu-dit Le Champ Corbin nécessaire à la réalisation de la future zone d'activité. Les services des Domaines, dont l'avis daté du 14 janvier 2021 est joint en annexe, estiment le prix du terrain nu à 11 €/m².

Il est proposé de céder le premier terrain à l'Intercom Bernay Terres de Normandie pour permettre son aménagement au prix de 11,50 € / m².

Il est proposé de céder le second terrain à l'Intercom Bernay Terres de Normandie au prix des Domaines, soit 11€ / m², le terrain étant destiné à une association.

Il convient d'ajouter que les frais de l'acte notarié sont à la charge de l'acquéreur.

DÉLIBÉRATION :

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1311-1 ;
- VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L. 3111-1 et L. 3112-4 ;
- VU l'avis des Domaines en date du 14 janvier 2021 ;
- VU l'avis de la Commission « *Développement territorial durable, amélioration du cadre de vie et tranquillité publique* » en date du 03 décembre 2021

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- **DE CONSTATER** la désaffectation du domaine public d'une partie de la parcelle ZE 67, d'une partie de la parcelle ZE 79 et d'une partie de la parcelle ZE 71
- **DE PRONONCER** leur déclassement du domaine public communal et leur intégration dans le domaine privé communal ;
- **DE CONSENTIR** à la Communauté de Communes Bernay Terres de Normandie la cession présentée ci-dessous et sur le plan annexé :

Projet	Parcelles concernées	Surface	Prix de cession
A	ZE 67 ZE 71 ZE 79	3 000 m²	33 000 €
B	ZE 67	1 500 m²	17 250 €

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à procéder à toutes les formalités afférentes.

Le Maire

Marie-Lyne VAGNER

